

Zeitschrift:	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band:	55 [i.e. 56] (1985)
Heft:	8: La recherche industrielle : financement, gestion, encadrement juridique
Vorwort:	Après la GRI
Autor:	Gentil, Pierre-Alain

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Après la GRI...

Par Pierre-Alain GENTIL, secrétaire général de l'ADIJ



L'échec du projet de Garantie des risques à l'innovation (GRI) a été durement ressenti dans notre région, où la nécessité de la diversification, de la promotion de l'innovation, de la recherche de nouveaux produits et de nouveaux marchés équivaut souvent à un problème de survie. Le manque de solidarité des cantons et des milieux qui bénéficient depuis belle lurette de la sollicitude des pouvoirs publics fédéraux (Garantie des risques à l'exportation, concentration des commandes publiques, priorité dans la modernisation des voies de communications, etc) laisse incontestablement un goût amer dans la bouche.

Mais si la GRI a sombré, les problèmes demeurent. C'est dans cet esprit que le présent Bulletin aborde une nouvelle fois les problèmes liés à la recherche industrielle. Concrètement, on trouvera ci-après une version résumée des interventions prononcées lors d'un colloque du Centre du droit de l'entreprise de l'Université de Lausanne (Cedidac), réuni dernièrement à Delémont.

MM. Gaide, Renaud et Dessemontet ont évoqué à cette occasion les problèmes soulevés par le financement, la gestion et l'encadrement juridique de la recherche industrielle. Après un examen sans complaisance de la situation actuelle (et un utile inventaire des possibilités offertes aux entreprises), les trois intervenants débouchent sur des propositions qui pourraient – combinées avec d'autres projets en cours – procurer à notre région les moyens de trouver son «second souffle»: collaboration avec les hautes écoles, mise en place d'un organisme régional de consultance technologique, poursuite des activités bancaires liées au capital-risque, voire même possibilité offerte à certaines entreprises jurassiennes d'accéder à un «deuxième marché» boursier, qui leur permettrait d'élargir leur capital...

Musique d'avenir ou refrains déjà trop souvent entonnés, dira-t-on peut-être. Dans tous les cas, le vote fédéral décevant du mois de septembre aura eu valeur de rappel utile: il vaut mieux entreprendre avec détermination ce que l'on juge utile et souhaitable au niveau régional, plutôt qu'attendre les bras croisés... d'incertains miracles venus d'ailleurs!

P.-A. G.